

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 23 (1977)
Heft: 10

Anhang: [Nouvelles locales] : Alger, Rabat, Casablanca, Maroc, Tunisie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, République du Zaïre
Autor: Meylan, Marc / Weber, Germaine-M.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

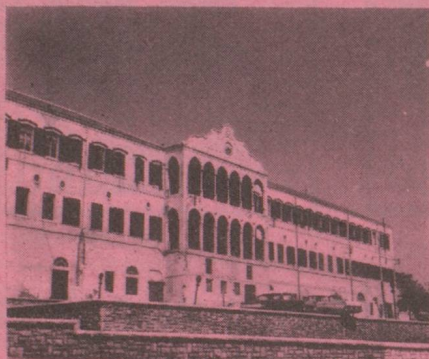
ALGERIE



Alger

Ambassade, 27, boulevard Zirout-Youcef (Algérie), de 9 h à 12 h du lundi au vendredi, case postale 482, Alger-Gare (République Algérienne).

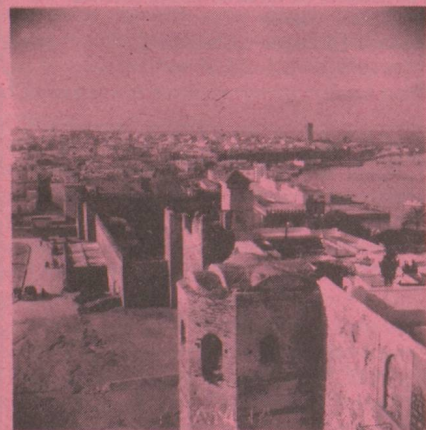
LIBAN



Beyrouth

Ambassade, rue John-Kennedy, Immeuble Achou, case postale 172, Beyrouth ; de 9 heures à 12 heures du lundi au vendredi. Tél. 366-390/1.

MAROC



Rabat Ambassade de Suisse
Boîte Postale 169
Square Condo-de-Satriano.

NOUVELLES DE L'AMBASSADE

Mutation à l'Ambassade

Au début du mois de mai, M. et Mme Klöti nous quittaient pour Istanbul où le Conseil fédéral avait nommé M. Klöti, Consul général.

Au cours de son activité de trois années et demi à Alger, M. Klöti n'a ménagé ni son temps, ni sa peine et était connu de tous pour sa constante disponibilité envers chacun.

Pour le remplacer, M et Mme Jean-Marc Boillat ont quitté Bogota et ont débarqué le 1^{er} juin dans le port d'Alger. Nous leur souhaitons un agréable séjour à Alger.

Départ de l'Ambassadeur Vallotton

Après un séjour de plus de quatre ans à Alger, l'Ambassadeur et Mme. Vallotton ont quitté l'Algérie le 21 juillet pour la Suisse d'où ils regagneront leur nouveau poste à Athènes. L'Ambassade se voit privée d'un chef remarquable et la Colonie suisse d'un très grand soutien. Nos meilleurs vœux les accompagnent.

Pour succéder à l'Ambassadeur Vallotton, le Conseil fédéral a désigné l'Ambassadeur Jimmy Martin, actuellement Ambassadeur en Côte-d'Ivoire, en Haute-Volta et au Niger. Son arrivée était prévue dans la seconde quinzaine de septembre.

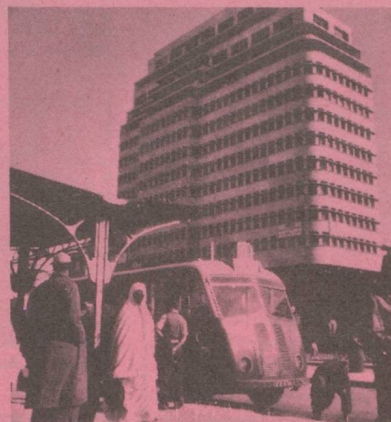
1^{er} Août

Le grand succès de la célébration de notre Fête Nationale a récompensé le nouveau comité de l'Association des Suisses en Algérie de ses efforts fournis depuis sa désignation lors de la dernière assemblée de l'Association.

Ce sont 128 participants qui ont répondu à l'invitation du comité de se retrouver à la Villa d'Hôtes. Après s'être rafraîchie et entretenue quelque peu, l'assemblée écoute les discours prononcés. La nuit tombante estompa quelque peu le buffet qui s'était trop vite dégarni mais provoqua la joie de nos juniors auxquels des lampions furent distribués. Puis ce fut le tour des feux d'artifice, du feu, puis de la musique qui entraîna les plus téméraires sur la piste de danse que les étoiles surveillaient de très haut.

La réussite de cette soirée nous donne l'espoir que le regain d'activité de l'association n'en est qu'à ses débuts et espérons que chacun fera un effort pour soutenir notre dynamique nou-

veau comité auquel vont nos remerciements.



Casablanca

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

J'ai la faveur de vous donner ci-après les procès-verbaux du Cercle Suisse, ainsi que de la Société Helvétique de Bienfaisance.

Vous avez suivi les activités du Cercle et celles de la S.H.B. Vous avez dû être surpris par le dynamisme qui a animé ces deux Sociétés, le dévouement des deux Comités et surtout de leurs Présidents respectifs, M. J.-R. Campiche pour le Cercle Suisse, et Maître M. Meylan pour la S.H.B.

CERCLE SUISSE

27, rue Henri-Dunant, CASABLANCA

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 12 mai 1977 dans la salle du Cercle Suisse à Casablanca.

Présidence : M. J.-R. Campiche.

L'Assemblée Générale est ouverte à 20 h 15. Trente-deux membres actifs sont présents. Le Président présente son rapport moral dont les principaux points sont les suivants :

1. Les soirées organisées par le Cercle ont généralement beaucoup de succès (même celles qui n'en avaient pas en 1976). Le déjeuner des hommes d'affaires, en principe le premier jeudi de chaque mois, régulièrement fréquenté par 20 à 30 personnes, est un élément très apprécié des activités du Cercle. Egalement très estimés, les tournois de Jass, organi-

sés régulièrement le dernier jeudi de chaque mois.

2. Le groupement des Allemands a cessé d'utiliser nos locaux car ils ont jugé que la cotisation de DH 50, — par personne est trop élevée. Les contacts ne sont pas rompus et le Comité reprendra les discussions avec les nouveaux responsables.

3. La gérante offre depuis quelques temps un service qui n'existait pas dans le passé en faisant des repas à tout membre ou groupe de membres, sur commande, vingt-quatre heures à l'avance.

4. Le Cercle avait été fermé pendant les mois de juillet, août et septembre depuis plusieurs années. Il est prévu de maintenir cette tradition.

5. Le bridge occupe régulièrement les soirées de mardi et vendredi. Le Comité estime que les vendredis sont les meilleurs jours pour des manifestations. Le Président soumettra à l'Assemblée Générale une résolution pour pouvoir intervenir auprès des bridgeurs afin d'obtenir le vendredi pour le Cercle.

A la fin de son rapport, le Président adresse des remerciements à tous les membres qui ont, avec dévouement, contribué au succès du Cercle. Ce rapport est chaleureusement applaudi par l'Assemblée.

Le Président passe ensuite la parole à M. Schumperli, Vice-Président, pour commenter, en l'absence du Trésorier, M. Brenner, le bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1976, ce que ce dernier avait soigneusement préparé avant son départ en congé. Les comptes, dont chaque membre actif a reçu une copie, se présentent comme suit :

Le bilan montre un excès du passif car l'actif de l'ancienne gérante n'a pas pu être encaissé à ce jour et de ce fait, le loyer de 1976 a dû être reporté sur l'exercice 1977. Le compte de Profits et Pertes fait apparaître un déficit qui est, malgré les difficultés citées auparavant, inférieur à celui au 31 décembre 1975. M. Schumperli résume en quelques mots la situation financière au 12 avril 1977 qui montre une nette amélioration. Après les applaudissements de l'Assemblée, le Président remercie le Trésorier, en son absence, du travail fourni au cours de l'année, ainsi que M. Schumperli pour son rapport détaillé.

Le Président passe ensuite la parole au Commissaire aux Comptes M. Zuber, qui confirme l'exactitude des chiffres présentés.

Les discussions s'engagent ensuite sur le fonds de feu M. Menet dont la gérance a été confiée au Cercle par testament. M. Arigoni propose qu'en accord avec l'héritière unique, les clauses de l'utilisation soient adaptées à la situation actuelle afin que ce fonds puisse encore trouver un intérêt. Le Président demandera dans une résolution les pouvoirs nécessaires pour trouver un accord dans ce sens avec la personne concernée.

Ensuite, le Président cite les statuts qui prévoient que le Comité est élu pour une période de deux ans et que statutairement le Comité existant peut être maintenu encore une année. Par contre, il propose de procéder à un rajeunissement du Comité en portant son nombre à la limite statutaire prévue de onze membres. Comme nouveaux membres du Comité sont proposés :

Mme Marlies Tassopoulos,
M. Pierre Girardet,
M. Pierre Willomet.

Aucun membre ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée générale, après avoir eu lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mai 1976, l'approuve dans toutes ses parties. Elle accepte que le procès-verbal de l'Assemblée Générale ne soit pas envoyé d'office à tous les membres, mais tenu à leur disposition. Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Président et du Trésorier, les approuve en entier et donne quitus de sa gestion au Comité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale demande le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour une autre période d'un an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée générale est d'accord

avec la proposition du Président d'entreprendre des démarches pour que les manifestations du Cercle puissent avoir lieu le vendredi plutôt que le samedi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale donne pouvoir au Comité d'étudier l'éventualité d'une autre possibilité quant à l'utilisation du fonds Menet et de trouver si nécessaire un tel accord avec l'héritière unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale admet les trois nouveaux membres proposés dans le Comité du Cercle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

Le Président, Le Secrétaire,
J.-R. Campiche. M. Gilgen.

Ce compte rendu donné ici *in extenso* est pour nos Amis Suisses, qui ont été empêchés d'assister à l'Assemblée Générale.

Il constitue également un appel à tous nos Compatriotes qui fréquentent peu ou pas le Cercle qui est le leur. Nos Comités méritent que leur inlassable activité soit récompensée par des adhésions massives de tous les Suisses de Casa et de la Région. Notre Colonie Suisse a la chance d'être en augmentation sensible et il serait heureux que les nouveaux arrivés deviennent membres du Cercle.

Ils y feront connaissance avec un milieu sain et sympathique, ils y trouveront des journaux suisses, des jaseurs et bridgeurs invétérés, assisteront aux déjeuners des hommes d'affaires tous les premiers jeudis du mois, suivis généralement d'une causerie intéressante ; ils apporteront leurs idées, leurs critiques, leur soutien patriotique. Adhère donc tout de suite au Cercle Suisse. Cotisation annuelle 50 DH par personne.

Et voici le texte résumé que M. le Président de la S.H.B., Maître Marc Meylan, me fait parvenir et que je vous donne *in extenso*

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE s'est tenue à la Maison Suisse, rue Dunant, le 12 mai 1977, à 18 h 45.

Une assemblée assez nombreuse permettant en tout cas la tenue régulière de l'Assemblée a permis d'entendre le rapport du Président et le rapport du Trésorier.

La situation de la Société Helvétique de Bienfaisance qui conserve des charges malgré la nouvelle loi fédérale est convenable sans être remarquable.

Il y avait en effet au 31 décembre 1976 — 66 membres dont deux ont malheureusement quitté le Maroc depuis lors. Sur une colonie suisse de plus de 600 personnes, ce nombre peut sembler anormalement bas. La colonie suisse est donc invitée à adhérer à la Société Helvétique de Bienfaisance en envoyant le montant des cotisations et des adhésions au Président.

M. Marc Meylan
rue El Farabi
Casablanca

Par ailleurs, MM. les Membres de la Société Helvétique de Bienfaisance déjà inscrits sont invités à acquitter le montant de leur cotisation pour 1977.

La Société Helvétique de Bienfaisance les remercie tout particulièrement et donne rendez-vous aux membres et aux sympathisants pour la prochaine fondue en février 1978.

APPEL A LA SOLIDARITÉ

Renvoyez vos bulletins d'Adhésion à M. J.-R. Campiche pour le Cercle ; à Maître M. Meylan pour la S.H.B. — Dépense : DH 50 par an et par société.

Ce texte est un appel pressant à tous les Suisses du Maroc afin qu'ils adhèrent à la S.H.B.

Vous n'ignorez pas qu'à la demande de l'Ambassadeur de Suisse à Rabat, M. Weber, la S.H.B. prend en charge tous les Suisses du Maroc se trouvant en difficultés. La S.H.B. a répondu positivement au désir expri-

mé par notre Ambassadeur. Cette extension d'activité demande que tous les Suisses du Maroc deviennent membres de la S.H.B. En apportant votre souscription, vous accomplirez un geste de solidarité. La cotisation annuelle est de 50 DH. par personne. L'activité de la S.H.B. se déroule avec discrétion, condition indispensable à tout ce qui est bienfaisance. C'est la raison pour laquelle l'appel du Président Meylan ne comporte que peu de chiffres.

En adressant à Maître Meylan votre adhésion, accompagnée de votre cotisation, vous aurez aidé des compatriotes que le destin a desservis, vous aurez suivi notre devise nationale : Un pour tous et tous pour un.

Activités du Cercle Suisse :

Le Cercle Suisse a organisé le déjeuner du premier jeudi des hommes d'affaires. Il fut suivi d'un remarquable exposé sur la situation actuelle céréalière du Maroc, par M. Demaurex.

Le 25 mai, une fondue bourguignonne a remporté un vif succès et jeunes et moins jeunes ont discuté tard dans la nuit.

Le 11 juin, une soirée tessinoise rehaussée par une causerie historique de M. le Consul Monney, s'est terminée tard dans la nuit par des danses modernes et anciennes.

Le samedi 25 juin, une soirée fribourgeoise, avec un menu typiquement fribourgeois, sans doute composé judicieusement par l'épouse de notre Consul et réalisé de façon parfaite par notre gérante Mme Delbreil, a permis d'écouter M. Monney, notre Consul, qui, dans une attrayante causerie, nous a donné l'historique de ce Canton de Fribourg situé à la frontière linguistique entre Welch et Alémanique : passé minuit, on dansait encore.

Nouvelles de Suisse :

Le 12 mai ont eu lieu les votations concernant le paquet financier Chevallaz — introduction de la T.V.A. et harmonisation fiscale entre les cantons.

Le Souverain a répondu NON à toutes les propositions d'impôts. Le Souverain a répondu OUI à l'harmonisation fiscale.

En vérité, il faut le dire, les propositions gouvernementales comportaient toutes une profonde réforme, en vue de la construction d'un état social moderne, à commencer par la réalisation et le financement des 3 piliers. Le rejet en bloc de toute cette structure permet difficilement de faire une analyse. Ce que est sûr, c'est que la participation au vote était considérable.

Que veut dire ce vote ?

Le citoyen a-t-il pensé que l'Etat ait dépassé ses activités propres ?

Le citoyen a-t-il pensé que l'Etat n'était pas suffisamment économe avec ses deniers ?

Le citoyen a-t-il pensé que les charges devaient être réparties différemment ?

Le citoyen a-t-il pensé que la T.V.A. ne convenait pas pour la Suisse ?

Le citoyen a-t-il pensé que la répartition des charges entre cantons et Confédération était à revoir ?

Cette votation donne l'impression que le citoyen se sent éloigné de Berne. Berne devient trop anonyme pour le citoyen.

La vérité est pourtant autre, Berne recède environ deux tiers de ses recettes aux cantons, en 1974 elle a servi par tête d'habitant aux cantons riches 496 F, aux moyennement pourvus 550 F, et aux cantons financièrement faibles 1 206 F. Le plan Chevallaz prévoyait pour 1977, les ristournes que voici : pour le social 2 983 millions, pour transport 2 727 millions, pour enseignement et recherche 1 552 millions, pour l'agriculture 1 486 millions.

Je pense que le projet fera reprendre l'étude sur une base différente ; ce qui est sûr ; il faudra de l'argent au Gouvernement, et cet argent il faudra que quelqu'un, le citoyen, le donne.

Le rejet est à mon avis la conséquence d'une ambiance générale, et celle-ci n'est guère satisfaisante. Le Souverain ne veut pas d'un appareil de contrôleurs fiscaux à l'image de nos voisins. Il acceptera l'augmentation de 1 % de l'actuel chiffre d'affaires et une majoration de 0,10 sur le carburant. La construction d'un état social avancé n'est pas dans l'idée du Souverain. L'avenir nous dira s'il a eu tort ou raison.

A.V.S. — Avec ses 28 voix contre 0 le Conseil des Etats accepte la neuvième révision de l'A.V.S.

Article conjoncturel. — Le Conseil National accepte par 103 voix contre 3, le nouvel article conjoncturel.

Dialogue du Jura. — Invité par le Président Furgler, deux antagonistes, le Bernois Jaberg et le Nord-Jurassien Lachat se réunissent pour la première fois à la même table pour une conférence pour s'entendre.

Le Conseil des Etats, par 35 voix contre 0, a accordé la garantie fédérale à la constitution jurassienne à l'exception de l'article 138 qui fait allusion à une éventuelle réunification de six districts jurassiens.

FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le Conseil des Etats adopte par 35 voix contre 0 et 5 abstentions une nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Cette loi, qui remplace celle de 1963, prévoit que ce ne sera plus chaque maître d'apprentissage qui dispensera lui-même à l'apprenti les connaissances pratiques fondamentales de sa profession, mais qu'une partie de cette formation de base sera donnée collectivement sous forme de cours d'introduction par les associations professionnelles. Ces cours ne seront pas obligatoires pour les apprentis travaillant dans des entreprises possédant leurs propres ateliers de formation. Autre innovation d'importance : la fréquentation des cours pour le maître d'apprentissage sera désormais obligatoire.

Formation d'un Conseil des Sages :

Les professeurs Bombach, de Bâle, Kleinewefers, de Fribourg, et Weber, de Genève, ont été désignés pour établir une étude prospective conjoncturelle en liaison avec notre Banque Nationale. Le rapport devrait être prêt en novembre.

Le Conseil Fédéral adopte une loi sur la création d'une force intercantonale de sécurité.

La Fédération Suisse des Travailleurs de la Métallurgie préconise le renouvellement de la Convention qui expire en 1978.

TUNISIE

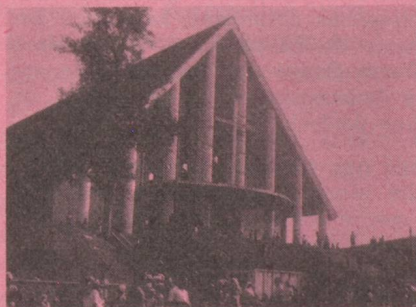


Ambassade de Suisse
17, avenue de France
Tunis
Tél. 245.033 - Télex 12.447

Correspondant :

M. Jacques Stebler
Institut sylvo-pastoral
tuniso-suisse
Tabarka
Tél. 48 (bureau)
ou 125 (privé) par le 15

CAMEROUN



YAOUNDE

Ambassade, B.P. 1169 ;
Villa Zogo-Massy, Route du Mont-Fébé,
Quartier Bastos.

Réception de 8 h à 12 h et de 15 h à 16 h du lundi au vendredi.

Fête Nationale à Yaoundé

Comme chaque année, nous voici réunis à l'Ambassade pour fêter le 1^{er} Août. C'est grâce à la gentille invitation de M. et Mme Algé Crettol qu'environ 80 compatriotes, tant résidant au Cameroun qu'hôtes de passage, ont eu la joie de se retrouver dans une ambiance particulièrement cordiale et pleine de gaieté. L'allocu-

tion du Président de la Confédération a été très appréciée de tous et après avoir chanté l'hymne suisse dans le recueillement, la fête a repris ses droits.

Un excellent souper suisse, bien de chez nous, arrosé de bons vins, a largement contribué à l'euphorie de cette charmante soirée.

Les jeunes et les... moins jeunes (soyons gentils), se sont livrés aux joies de la danse. Sous l'impulsion du dynamique M. Crettol, les airs folkloriques et les danses modernes se sont succédé sans arrêt, tard dans la nuit presque jusqu'au matin.

Si nous avons regretté l'absence de M. Mamboury, notre Chargé d'Affaires, et de sa charmante épouse, actuellement en congé, nous avons eu le plaisir de constater que certains de nos compatriotes n'avaient pas hésité à faire de longs déplacements pour se joindre à nous. C'est ainsi que M. Gottfried Wagner, le sympathique directeur de la SWISS-AIR, est venu tout exprès de Douala.

Enfin, voilà une soirée, une de plus, particulièrement réussie, que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

Germaine-M. Weber

UGANDA

Consulate of Switzerland
P.O. Box 4886
Kampala
Téléphone 51455

COTE-D'IVOIRE



Abidjan

AMBASSADE
Immeuble Les Arcades,
Rue Franchet d'Espérey
(de 8 h à 12 h du lundi au vendredi)
Boîte postale 1914, Abidjan

Deux questions

Suisses d'Afrique, ne dites pas : cela ne me regarde pas !

Savez-vous

Si vos moyens d'existence sont protégés en cas de désastres politiques ? Si votre épargne est rentable et placée en sécurité ?

En devenant membres du

FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES DE L'ETRANGER

Vous résoudrez ces problèmes et vous aiderez les autres à trouver une solution aux leurs.

Renseignez-vous

SENEGAL



Dakar

Ambassade, 1, rue Victor-Hugo (de 9 h à 12 h du lundi au vendredi), boîte postale 1772, Dakar (Sénégal). Tél. : 263-48-(49).

Les 7 et 8 mai 1977, le Cercle Suisse de Dakar organisait son désormais traditionnel Rallye automobile.

Vingt voitures étaient inscrites et dix-neuf d'entre elles furent classées.

Le signal du départ fut donné à 13 h 15 et aussitôt les vingt concurrents se lancèrent, déchiffrant la feuille de route, pâtissant sur les questionnaires, « planchant » sur les problèmes, non pas de robinets mais d'allumettes ou de champs à déviser.

A chaque étape, des jeux divers attendaient les « rallymen » : reconnaître des drapeaux, des personnages célèbres photographiés dans des poses

ou dans des costumes inhabituels, tenir en équilibre sur le capot de la voiture portant d'une main une petite baignoire pleine d'eau et en essayant de ne pas en renverser ; deviner le contenu de cinq bocaux ; souffler un œuf sur un miroir en lui faisant décrire un slalom, etc.

Par malchance, il soufflait un vent violent, ce qui rendit plus difficile certains jeux et quasi intenable la situation des équipes chargées des postes de contrôle.

Malgré tout, le Rallye se déroula dans la bonne humeur générale et le dernier arrivé franchit l'ultime poste de contrôle à 20 h 15.

A l'Aldiana, à Nianing, nous attendaient pour nous reconforter d'abord un apéritif, puis un dîner suisse ouvert sur une raclette excellente.

Le dimanche matin, un concours de châteaux de sable réunit grands et petits sur la plage. Il fut remporté haut la main par la sympathique équipe Caritas-Sénégal.

Après le déjeuner, proclamation des résultats et distribution des lots, très nombreux grâce à la générosité des entreprises dakaroises. La voiture gagnante du Rallye fut celle de Mme Alberta Gossweiler secrétaire de notre Ambassade, en équipe avec M. et Mme Baldeck.

Tous nos remerciements vont au comité d'organisation qui a réussi à mettre sur pied cette manifestation sympathique.

Et rendez-vous à l'année prochaine pour le Septième Rallye.

Trois questions

FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES DE L'ETRANGER

Cigale, fourmi — ou autruche ?

Votre épargne est-elle rentable et placée en sécurité ?

Vos moyens d'existence (petits ou grands) sont-ils protégés contre les risques d'origine politique (nationalisations, guerres...) ?

Une réponse à ces questions se trouve au

FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES DE L'ETRANGER

Renseignez-vous

Mauritanie. — Agence consulaire de Suisse : M. Henri Muller, Vice-Consul de Suisse, B.P. 132, Nouakchott.

Mali. — Agence consulaire de Suisse : M. Roger-Gaston Progin, Consul de Suisse, B.P. 1124, Bamako.

ILE MAURICE

Port-Louis

Consulat : 2 Pope Hennessy Street (de 8 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi), boîte postale 437, Port-Louis (île Maurice).

Nairobi

Ambassade de Suisse

International House, 7^e étage, Mama Ngina Street P.O. BOX 20008 Nairobi. Tél. : 28735.

Kigali

Ambassade de Suisse

Bd Central B.A.T. de l'Agence Maritime Internationale, premier étage, B.P. 597, Kigali. Tél. : 55-34

REPUBLIQUE DU ZAIRE



Kinshasa

Ambassade de Suisse

Résidence Astrid, 3^e étage

Angle des Avenues de la Nation et Lupungu
B. P. 8724

Tél. 222.85 et 25.099

Réception de 9 h 30 à 12 h

samedi excepté, ou sur rendez-vous.